



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS DES HAUTS-DE-FRANCE (AG-CNAM)- I254

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu les Statuts de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers des Hauts-de-France (Aisne-Nord-Oise-Pas-de-Calais-Somme) en date du 11 juin 2021 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

**Le Président du Conseil départemental,**

#### ARRÊTE :

**Article 1** : Madame Blandine DRAIN, Vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers des Hauts-de-France (AG - CNAM).

**Article 2:** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site Internet du Département.

Arras, le 27 novembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY